

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec  
Municipalité de Saint-André  
MRC de Kamouraska

*Le 28 septembre 2010*

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 28 septembre 2010, de 13h00 à 13h16, en la salle de l'édifice municipal, au 122A Principale Saint-André.

Sont Présents : M Gervais Darisse, maire  
M. Léon Beaulieu, conseiller  
M. André Lapointe, conseiller  
Mme Lise Ouellet, conseillère  
Mme Suzanne Bossé, conseillère  
M. Alain Parent, conseiller  
Mme Marie-Ève Morin, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum et siègent sous la présidence du maire M. Gervais Darisse.

Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

L'avis de convocation a été remis en main propre par l'inspecteur municipal.

(Voir feuille en annexe)

Ø **Résolution autorisant un morcellement de terrain dans la zone patrimoniale**

2010.09.00.166.

**RÉSOLUTION**

ATTENDU le projet de la Fabrique de la paroisse de Saint-André de morceler le lot P151 afin de vendre le presbytère;

ATTENDU que l'article 4, alinéa 1, du règlement numéro 128 *relatif à la constitution d'un site du patrimoine pour le noyau paroissial de Saint-André et ses abords* prescrit au requérant l'obligation de demander à la Municipalité l'autorisation de morceler un terrain;

ATTENDU que le même article prévoit que cette demande d'autorisation doit être précédée d'un préavis de 45 jours avant de morceler un terrain;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a été consulté sur le projet de la Fabrique;

ATTENDU que le projet déposé par les acquéreurs éventuels présente un intérêt certain pour la collectivité;

ATTENDU que la réalisation du projet des éventuels acquéreurs nécessite une modification au règlement de zonage de la municipalité;

Il est proposé par M. Alain Parent  
et résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-André renonce au préavis de 45 jours prévu à l'article 4 du règlement numéro 128;

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

Que la Municipalité accepte la recommandation du CCU du 13 septembre 2010 et autorise la Fabrique de la Paroisse de Saint-André à morceler le lot P151 cadastre de la Paroisse de Saint-André, conformément au plan de localisation préparé par M. Éric Royer, arpenteur-géomètre;

Que la Municipalité mandate la MRC de Kamouraska pour préparer la modification du règlement de zonage (passer de *zone publique* à *zone mixte*) permettant aux acquéreurs de réaliser éventuellement leur projet de garderie et de café-restaurant.

Ø *Levée de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
maire

\_\_\_\_\_  
secrétaire

